

# Tarifs

## 1° janvier 2024

AIRE DOMICILE possède un agrément qualité n° SAP/499124717 Acte 2017-85.- Avenant 1  
Le prix de ses prestations contractuelles varie tous les ans dans la limite du pourcentage fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances, compte tenu de l'évolution des salaires et du coût des services

<b>Prestations proposées en prestataire</b>	<b>Tarifs</b>
<p><i>Aide à la toilette, accompagnement, aide à la prise de médicaments, aide au lever et coucher, à la toilette aide aux courses, aide au repas, ménage...</i></p> <p>Du lundi au samedi Les dimanches et jours fériés 1 er mai Tarif kilométrique (courses, accompagnement, ...)</p>	<p>24,84 € / Heure 36,48 € / Heure 49,68 € / Heure 0,40 € / Km</p>
<p>Transport pour les personnes à mobilité réduite (semaine uniquement)</p> <p>Jardinage et petit bricolage (semaine uniquement)</p>	<p>27,84 € / Heure 0,40 € / Km</p>

Nous étudions sur demande vos besoins et nous vous proposons un DEVIS ESTIMATIF GRATUIT.

Nous vous guidons dans les démarches de recherche de financement qui dépendent de l'âge et/ou des conditions de ressources en général.

Nos prestations d'aide à domicile vous permettent de bénéficier de déduction fiscale en fonction des dispositions légales en vigueur. Seules les factures acquittées soit par prélèvement, virement ou par chèque, soit par chèque emploi service universel (uniquement votre participation) peuvent ouvrir droit à l'aide prévue par l'article 199 sexdecies du code général des impôts (déduction fiscale en particulier).